



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 118506

Texte de la question

La médaille d'honneur de la jeunesse et des sports est décernée par M. le Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative pour récompenser les services rendus à la jeunesse et aux sports, mais, malgré l'intitulé de son ministère, il ne dispose pas de médaille d'honneur pour récompenser les services rendus par les bénévoles oeuvrant dans des associations exerçant leurs activités dans d'autres domaines que le sport et la jeunesse. Considérant le rôle important des associations et le dévouement dont font preuve les bénévoles, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative s'il ne lui semble pas opportun, soit de transformer cette médaille en médaille d'honneur de la jeunesse, des sports et de la vie associative, soit de créer une médaille de la vie associative et/ ou du bénévolat.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118506

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1709